Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le 15/02/2024
ID : 060-286000021-20240214-2024ADJADMP2C3-AR

ARRETÉ DU PRÉSIDENT N°2024-ADJADMP2C-3 PORTANT ADMISSION A CONCOURIR ET ADMISSION A CONCOURIR SOUS RESERVE AUX EPREUVES DES CONCOURS INTERNE, EXTERNE et TROISIEME CONCOURSD'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE - SESSION 2024

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de l'OISE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, Livre III, Titre II, et notamment les articles L.325-1 à L.325-22, L.325-26 à L.325-31, L.452-35 et L.452-38,

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 2021-1674 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'Etat par voie télématique ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n° 2007-109 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux de 1ère classe ;

Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 modifié relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le 15/02/2024
ID : 060-286000021-20240214-2024ADJADMP2C3-AR

partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française ;
Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particulier de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Vu le décret n° 2018-114 du 16 février 2018 relatif à la collecte de données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et créant la « base concours » ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n°2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 modifié fixant le programme des matières des épreuves des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux de 1re classe ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours » ;

Vu le code des sports, Titre II, Chapitre I, disposant en son article L.221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes, ;

Vu les arrêtés fixant la liste des membres du jury de concours et examens établie par le Président du Centre de Gestion de l'OISE ;

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le 15/02/2024
ID : 060-286000021-20240214-2024ADJADMP2C3-AR

Vu la convention générale régionale Hauts de France relative aux modalités de remboursement des coûts engendrés par l'organisation des concours et examens de catégorie C et de la filière médico-sociale de catégories A et B ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du Personnel parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C ;

Vu l'arrêté n°2024-ADJADMP2C-1 du 05 septembre 2023 portant ouverture des concours Interne, Externe et 3ème concours d'Adjoint Administratif principal de 2ème classe – session 2024,

Vu l'arrêté n°2024-ADJADMP2C-2 du 26 janvier 2024 composition du jury des concours Interne, Externe et 3ème concours d'Adjoint Administratif principal de 2ème classe – session 2024.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :
Sont admis à concourir aux épreuves écrites d'admissibilité du concours **INTERNE** d'Adjoint Administratif principal de 2ème classe – session 2024, les **76 candidats suivants** :

Nom	Prénom	n° dossier
ALBERTO	Marie Christine	13797
ALLARD	Nathalie	13833
ARNOUD	Andy	13779
BALAVOINE	Stéphanie	14086
BEGUE	Marie	14158
BELLET	Mélanie	14058
BORREL	Justine	14166
BOTTI	Camille	14116
BOUJNAH	Hajar	13748
BOULINGUET	Floriane	13772
BOUTELLIER	Sabrina	13804
BOUTHORS	Nathalie	13765
BRAS	Lucie	13904
BREBANT	Pauline	13971
CALIF	Mélinda	14105
CAMPION	Roxane	14133
CHAGNET	Yolande	13876
CHARPENTIER	Laura	13791
COCHEPIN	Megane	13754
CREVEL	Angélique	14146
CUGNY	Angelique	13722

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le 15/02/2024
ID : 060-286000021-20240214-2024ADJADMP2C3-AR

DA COSTA	Emmeline	13883
DE VITTORIO	Laetitia	14004
DELBARRE	Laetitia	13768
DESMARET	Patricia	13941
DESPLANCHE	Severine	14000
DEVANNEAUX	Dominique	13726
DOVERGNE	Audrey	13750
DUBOIS	Christelle	13770
DUMOULIN	Laura	13747
FEVRIER	Mélissa	13733
FIZET	Gaël	14128
FOLIOT	Steven	13969
FOURMENT	Aline	13757
GALBON	Vanessa	13786
GRAVEL	Pauline	13965
GUILLUY	Justine	14142
HERLAUT	Mélanie	13756
HOEDT	Céline	14028
JEANNEAU	Anne-Marie	13998
JOLY	Floriane	13892
KARISIK	Yossra	14102
LAMY	Laura	13775
LEMAIRE	Alexandra	13836
LESAGE	Sophie	13795
LESNIEWSKI	Carine	14143
MONTOIS BRANCOURT	Adeline	13874
MORELLON	Claudine	13872
MOULIN	Maxime	13723
NASSO	Sylvia	13752
NOGUEIRA	Jessica	13763
OMIEL	Emilie	13869
OUDIN	Séverine	13930
PAGE	Ophelie	13785
PALACIO-TOMAS	Florence	14072
PASCAL	Laure	13844
PENZA	Agathe	14098
PIERRE	Cindy	13730
PLOS	Fanny	13745
POILLEUX SANTUNE	Elise	13860
POISSON	Angelique	14075
PRONIEZ	Anaïs	13806
QUILLET	Morgane	14070

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le 15/02/2024
ID : 060-286000021-20240214-2024ADJADMP2C3-AR

RAMAYE	Daisy	13953
REGAD-PELLAGRU	Gwenegan	14151
REGNIER	Lauriane	13811
ROUILLE	Elodie	13739
SALVAR	Stéphanie	13821
SAVARY	Corinne	14150
SEGRET	Julie	14134
SIMOES	Aurélie	14119
VAILLANT	Dorian	14130
VALLADE	Laetitia	14155
VILLENEUVE DAVILLE	Serge	14039
VIROT	Cassandra	13919
VOISIN	Cindy	13783

ARTICLE 2 :
Sont admis à concourir aux épreuves écrites d'admissibilité du concours **EXTERNE** d'Adjoint Administratif principal de 2ème classe – session 2024, les **144 candidats suivants** :

Nom	Prénom	n° dossier
ABERKANE	Ghania	14153
ALLARD	Anaïs	14125
ALLIOUACHENE	Ahmed	13949
AMAYOTA	Poliana	14101
APTELL	Kelly	14066
AZIZ	Mélissa	13764
BALTA	Gamze	13898
BAU	Anne-Sophie	13852
BAYARD	Julie	14046
BEGUE	Audrey	13957
BERKAL	Michèle	13901
BERNA	Laurie	14059
BERNIER	Sandrine	13793
BERTON	Nathalie	13828
BLAINVILLE	Marie-Estelle	14167
BONGIORNO	Aurélie	13894
BOUDENNE	Tamara	13853
BRUZEAU	Angélique	14051
BURGALAT	Camille	13982
BUSCH	Alexandra	13761
CAMPION	Ophélie	13885

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le 15/02/2024
ID : 060-286000021-20240214-2024ADJADMP2C3-AR

CARCAS	Dounia	13735
CARDOT	Frédérique	14126
CARRIEN	Keving	13893
CASANOVA	Sabrina	14050
COURTOIS	Jean-Evens	13717
CRANE	Tania	14047
DAIME	Aurélie	13782
DAUBIER	Fabien	14032
DE CUYPER	Florence	14052
DEBLOCK	Stéphanie	13814
DEFOULOY	Elise	13808
DEJEAN-TRONQUET	Eva	14147
DELAFOLIE	Régine	13829
DELAFOLIE	Willie	14159
DELGADO	Jennifer	14140
DELVAL	Ludovic	13899
DEMARLE	Olivier	14141
DEMAYE	Benjamin	13815
DEMBELE	Abdramane	14025
DENARA	Franzette	13952
DESAUTY	Pegguy	14162
DIDIER	Cloe	14099
DUFOUR	Camille	13931
DUONG	Quoc-Hoang	14124
DUPONT	Alexandra	13774
DUTERTRE	Virginie	14160
EL KARFI	Julie	13856
FAGE	Aurélie	13810
FAUCHEUX	Morgane	13845
FEBRER	Caroline	14023
FERON	Marie-France	13796
FIGUEIREDO	Eric	13788
FIGUEIREDO	Jennifer	13789
GALONDE	Roseline	13736
GATEBLED	Tiffany	13889
GAUTIER	Shobana	13916
GIROUARD	Johanna	13855
GRICOURT	Aline	14064
GRIGNON	Carolle	13818
GROGNET VALLOT	Aurélie	14043
GUERREIRO BOYART	Sophie	14071
GUERRIER PIERRE	Christelle	13780

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le 15/02/2024
ID : 060-286000021-20240214-2024ADJADMP2C3-AR

GUILLOY	Vicky	13784
GUISSE	Madina	13911
HAMON	Frédéric	13799
HANNIET	Aurélie	13734
HENNEBELLE	Anne-Marie	13807
JAGANJAC	Azra	14132
JANSEM	Vanessa	13801
JOSSE	Florian	13878
KABILE	Nathalie	13823
KARABADJA	Vanessa	13824
KERNANET BEAUVAIS	Ludivine	14117
KHARBACH	Célia	14049
KOENIG	Judith	14148
KOENIG	Manuel	13958
LANZAFAME	Lydie	13759
LE BOEUF	Florian	14002
LE BOUEDEC	Nicolas	13822
LEBOEUF	Audrey	13879
LECHEVALLIER	Anthony	14129
LECLERCQ	Stéphanie	14016
LEFEVRE	Elodie	13766
LELONG	Louise	13729
LEMAIRE	Emmanuel	13945
LEVI	Anith	13939
LHERMINIER	Vincent	14131
LINARD	Maxence	13864
LO PRETE	Célia	14107
M'BAYE	Fatou	13865
MAFISANGO	Mudiri	13776
MAMPOUESSE-AKOGBETO	Lauryn	13866
MARIE-MAGDELAINE	Ingrid	13921
MATHON	Laure	14067
MICHAUX	Adeline	14097
MILON	Quentin	13843
MONTAY	Sabrina	14065
MOREIRA GONCALVES	Christelle	14135
MOTTER	Cloe	13753
MOURET	Frédéric	14091
MPIANA	Emmie	13912
MURTE	Johanne	14089
N'GORAN	Martin	13767
NDEYANGWA MOKUBA	Gisèle	13989

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le 15/02/2024
ID : 060-286000021-20240214-2024ADJADMP2C3-AR

NEGOTI	Isabelle	13835
NISOL	Océane	13964
NOUIR MAHJOUB	Léa	13976
OBIN MARVOYER	Fabienne	13744
OMETZ	Stephanie	14073
OULGHAZI	Nadia	13769
PADE	Magalie	13847
PERIGNON	Zohra	14054
PILON	Gwendoline	13935
PINEAU	Frédéric	13902
POUCH	Catherine	13834
POULET	Coraline	14069
REZIGUI	Fatima Sonia	13922
RIVOALEN	Audrey	13936
ROCROY	Camille	13954
ROSSIGNOL	Manon	13741
SADAOUI	Yasmine	13762
SAEZ	Julie	13914
SAINT-OUEN	Sandrine	13827
SANCHEZ	Solène	13738
SCHWARTZ	Elodie	13803
SIDDIQI	Munir	14114
SILVA CORREIA	Precilla	13771
SIMON	Emmanuelle	14062
SLIMANI	Marie	13719
SZCZECHULA	Stéphanie	14154
TANGUY	Audrey	14034
TAZE	Manon	13897
THIMONNIER	Caroline	13859
THRACE	Elodie	14026
THUILLIER	David	14090
TIEMOKO	Brou	14123
TOURNIQUET	Marion	13908
VAIN	Anne-Sophie	13854
VELLUET	Ihssane	13742
VERBIEST	Sandra	14010
VIVANT	Judith	13790
YSSEMBOURG	Stéphanie	13825
ZABEL	Déborah	13798

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le 15/02/2024
ID : 060-286000021-20240214-2024ADJADMP2C3-AR

ARTICLE 3 :
Sont admis à concourir aux épreuves écrites d'admissibilité du **TROISIEME concours** d'Adjoint Administratif principal de 2ème classe – session 2024, les **09 candidats suivants** :

Nom	Prénom	n° dossier
BAILLE	Allison	14164
BAUGER	Alexandra	13816
DERACHE	Laurent	14085
DIATTARA	Awa	13907
GHERSBOUSBANE	Ferroudja	13732
LORIO	Nathalie	13910
PEDROZA	Amélie	14084
PIERROT	Caroline	13731
PREVOST	Ludivine	13995

ARTICLE 4 :
Est admise à concourir **sous réserve** aux épreuves écrites d'admissibilité du concours **INTERNE** d'Adjoint administratif principal de 2ème classe – session 2024, la candidate suivante :

Nom	Prénom	n° dossier
THOREL	Melissa	13977

La pièce manquante au dossier d'inscription devra être fournie par la candidate admise à concourir sous réserve impérativement avant le commencement de la première épreuve d'admissibilité du jeudi 14 mars 2024.

ARTICLE 5 :
Le Directeur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'OISE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou plein contentieux devant le Tribunal Administratif d'AMIENS dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7 :
Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'OISE, sera transmise à Madame la Préfète de l'OISE.

Fait à BEAUVAIS, le 14 février 2024

LE PRESIDENT

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE CENTRE DE GESTION DE L'OISE Loi du 26-01-84

Alain VASSELLE